CONSERVATOIRE MASSENET
Conservatoire à Rayonnement Régional
Musique Danse et Art du Théâtre de la
Ville de SAINT ETIENNE

32, Rue des Francs – Maçons
42100 SAINT ETIENNE
Tél : 04 77 49 65 30 Fax : 04 77 49 65 38
Site : www.conservatoire.saint-etienne.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION
HORS CURSUS
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

DEBUT DES COURS

-INSTRUMENTS/VOIX, FORMATION MUSICALE, ERUDITION, CHANT CHORAL, DANSE	11 septembre 2017
-PRATIQUES COLLECTIVES	25 septembre 2017
-ART DU THEATRE	2 octobre 2017
-ATELIERS DE PRATIQUE INSTRUMENTALE	6 novembre 2017

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

POUR TOUS :

☐ Liste des pièces à fournir cochée

☐ Formulaire d'inscription complété et signé

☐ Formulaire règlement intérieur et autorisations (sortie, diffusion, droit à l'image) rempli et signé- **ANNEXE 1**

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile 2017/2018 (à défaut d'attestation à la date de l'inscription, lettre d'engagement à fournir l'attestation dès réception)

☐ 1 photo d'identité

IMPORTANT : Cochez le mode de règlement des frais d'inscription choisi

☐ en une fois par chèque bancaire à l'ordre du Conservatoire Massenet

☐ par prélèvement automatique (3 échéances:30/11/17, 15/01/18 et 15/03/18)- joindre un **RIB** et le Règlement financier daté et signé **-ANNEXE 2**

(☐ En cas de mise en place d'un nouveau prélèvement automatique ou de changement de coordonnées bancaires : remplir, signer et joindre le mandat SEPA **-ANNEXE 3)**

☐ en numéraire

+

☐ **Uniquement pour les élèves danseurs :** certificat médical d'aptitude de moins de trois mois

☐ **Uniquement pour les élèves en art du théâtre :** attestation sur l'honneur d'aptitude physique

☐ **Uniquement pour les élèves bénéficiant d'une réduction tarifaire (élève en cursus inscrit par ailleurs en faculté de musicologie, membre d'une harmonie stéphanoise...):** justificatif d'inscription

+

UNIQUEMENT POUR LES RESIDENTS STEPHANOIS PAYANT LE TARIF A (tarif conditionné par QF)

☐ Justificatif de domicile de moins de trois mois (photocopie de facture d'eau ou EDF/GDF ou téléphone fixe) au nom du responsable légal ou de l'élève majeur

☐ Copie du livret de famille pour les élèves mineurs en cas de première inscription

☐ Pour les familles affiliées à la CAF: Attestation de quotient CAF de moins d'un mois . A défaut, le tarif maximum sera appliqué

☐ Pour les familles non affiliées à la CAF: Attestation sur l'honneur de non-affiliation à la CAF (cf : formulaire **ANNEXE 4**) + copie de l'avis d'imposition 2016 sur le revenu 2015. A défaut, le tarif maximal sera appliqué

RETOUR DES DOSSIERS

- Anciens élèves : jusqu'au 19/07/2017 inclus

(au delà de cette date, la place en classe instrumentale ou théâtrale n'est plus garantie, le maintien se faisant en fonction des places disponibles)

- Nouveaux élèves : du 23/08/2017 au 08/09/2017 inclus

GRILLE TARIFAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

TARIFS CURSUS

Inscription en discipline individuelle principale		Résident Stéphanois	Non Stéphanois
TARIF A	Eveil/initiation, Cycles 1, 2 et 3 (Inscription en discipline individuelle supplémentaire : 80 % de l'inscription principale)	147 à 316 euros	561 euros
TARIF B	Cycle d'orientation professionnelle	388 euros	
TARIF C	Perfectionnement	566 euros	
REDUCTION TARIFAIRE DE 50% -UNIQUEMENT SUR PRESE NTATION D'UN JUSTIFICATIF-pour : - les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur stéphanois conventionné avec le Conservatoire Massenet (Faculté de musicologie de l'UJM...) suivant un cursus complet au Conservatoire - les membres des Harmonies de : Saint Etienne, Terrenoire, Côte Chaude, OHRC, Brass Band Loire et Forez - les élèves de cycle 3 inscrits en dominante à l'école de musique de Solaure ou aux conservatoires de Rive-de-Gier, Roanne et Saint-Chamond (matières complémentaires musicales, hors cours instrumental, ne s'applique ni à la danse, ni au théâtre)			
FORMATION CONTINUE		2550 euros	

TARIFS HORS-CURSUS

TARIF A'	droit à usage des locaux, préparation de l'option musique au bac, Classe à Horaire Aménagé Théâtre du collège Puits de la Loire	31 euros
TARIF B'	pratique collective musicale, ensemble chorégraphique, FM et érudition en cours collectif	82 euros
TARIF C' uniquement après validation du Conseil de classe de rentrée- les cours débutent après les vacances de Toussaint	cours d'instrument en petit collectif (équivalent à 9H individuelles/an)+ cours théoriques et pratiques collectives sans limitation ou cours de danse unique + cours théoriques et érudition en cours individualisés (écriture-composition)	235 euros
REDUCTION TARIFAIRE DE 50% -UNIQUEMENT SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF-pour : les membres des Harmonies de Saint Etienne, Terrenoire, Côte Chaude, de l'OHRC, du Brass Band Loire et Forez		
Participation à MASTER CLASS	Gratuit pour les élèves des écoles du réseau d'enseignement de la Loire Journée : 15 euros ½ journée : 10 euros	

LOCATION D'INSTRUMENT et renouvellement de location : prendre impérativement contact avec Jean-Paul MICHALON (jean-paul.michalon@saint-etienne.fr) pour l'accomplissement des formalités administratives)	
1ère année 2ème année 3ème année et +	204 euros 255 euros 306 euros

Les droits d'inscriptions sont acquittés sous quinzaine à compter de la réception de la facture éditée par le conservatoire (novembre 2017) .
Payables par chèque, numéraire ou prélèvement automatique, ils sont calculés en fonction des inscriptions choisies et de la qualité ou non de résident stéphanois et

SONT DUS DANS LEUR INTÉGRALITÉ AU DELA DE 4 SEMAINES DE COURS, MEME EN CAS DE DÉMISSION (hors cas de force majeure avérée).

Les droits d'inscription des résidents stéphanois (résidence principale au sens de l'administration fiscale) en éveil/initiation et cycles 1 à 3 sont calculés en fonction du quotient familial (QF) de la CAF.
A défaut d'affiliation à la CAF de la Loire, les droits d'inscription sont calculés en fonction du QF calculé à partir de l'avis d'imposition 2016 laissant visible l'adresse, le revenu global ainsi que le nombre de parts (règles de calcul du QF: QF= revenu [revenu brut global figurant sur l'avis d'imposition 2016] divisé par le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition, divisé par 12).
En cas de non présentation de l'attestation du QF CAF ou de l'avis d'imposition 2016, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Formule de calcul :	Eveil/initiation, Cycles 1, 2 et 3 : QF x 0,1326 + 94,25 (seuils minimum de 147 € et maximum de 316 €)

Tout élève entrant, en cours d'année, se verra appliquer des droits d'inscription au prorata du reste de l'année (par trimestre indivisible) : du 15/109/17 au 31/12/17, du 01/01/18 au 31/03/18, du 01/04/18 au 30/06/18).Tout trimestre commencé est dû.

DE PLUS, EN CAS DE DÉSISTEMENT OU NON ADMISSION APRÈS INSCRIPTION, DES FRAIS DE GESTION D'UN MONTANT DE 30 € SERONT FACTURÉS

VILLE DE SAINT ETIENNE
CONSERVATOIRE MASSENET
(Conservatoire à Rayonnement Régional Musique, Danse et Art du théâtre)

ANNEE SCOLAIRE 2017/2018
INSCRIPTION EN HORS CURSUS
(atelier, pratiques collectives, option musique au bac, utilisation des locaux, master class)

Formulaire d'inscription

Renseignements élève

NOM :..... Prénom :.....

Sexe : F □ M □
(cochez la case intéressée)

Date de naissance :.....

Adresse : .....
.....
Établissement scolaire et classe *(ex : CP, CE1, seconde...)* fréquentés en **2017-2018**:
….....

N°de mobile pour réception des sms en cas d'information urgente (uniquement pour les élèves majeurs):
Courriel (uniquement pour les élèves majeurs) :

Renseignements responsable légal (uniquement pour les élèves mineurs)

NOM :.....Prénom :.....

Adresse (si différent de l'élève) :
.....
.....

Courriel :.....

N°de mobile pour réception des sms en cas d'information urgente:
Autres n° de téléphone utiles:

Souhaite s'inscrire en tant que/dans le cadre de

□ atelier*
□ pratiques collectives
□ option musique au bac
□ utilisation de locaux (joindre le courrier d'autorisation du directeur)
□ Master class

(* sous réserve de l'accord du directeur du Conservatoire, suite à courrier motivé et avis du Conseil de classe/ L'inscription en atelier ne donne pas droit à un cours individuel et suppose la participation à une pratique collective. Pour la danse, l'inscription en atelier permet d'assister à 1 cours+ l'ensemble chorégraphique)

dans la(les) discipline(s) suivante(s) :

Discipline:.....Professeur :.....

Pratique collective:

(pour une inscription en collectif jazz/musiques actuelles : sous réserve de l'accord du chef de département concerné)

choix :.....

Le.....

Lu et approuvé,

Signature du responsable légal ou de l'élève majeur

ANNEXE 1

VILLE DE SAINT ETIENNE
CONSERVATOIRE MASSENET
(Conservatoire à Rayonnement Régional Musique, Danse et Art du théâtre)

Je soussigné(e)

NOM:..... PRENOM:.....

Pour un mineur, préciser:

Pour mon enfant

NOM:..... PRENOM:.....

PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (téléchargeable sur le site internet conservatoire.saint-etienne.fr, affiché dans le hall et disponible sur demande à l'accueil du conservatoire) et m'engage à le respecter

…….

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION:

Déclare autoriser tout organisme réalisant un reportage sur le Conservatoire Massenet à photographier et/ou filmer (image et son) les images (interviews, captations de scènes de vie, témoignage) dont je fais l'objet (ou mon enfant).

Cette autorisation qui concerne le droit à l'image de la personne est consentie à titre gracieux pour une durée illimitée sur tous supports d'exploitation par tous modes de diffusion dans le cadre d'une utilisation non commerciale

…….

AUTORISATION DE SORTIE (uniquement pour les élèves mineurs):

autorise n'autorise pas

mon enfant sus-désigné

à quitter seul le Conservatoire après le dernier cours, ou en cas d'absence du(des) professeur(s).

Lu et approuvé

Signature :

Fait à ……Le …../...../.....

ANNEXE 2

REGLEMENT FINANCIER

Relatif au paiement des frais d'inscription au Conservatoire Massenet

1 – Dispositions générales :

Les usagers du Conservatoire Massenet peuvent régler leur facture :

- **en numéraire**, à la régie du Conservatoire Massenet

- **par chèque bancaire**, libellé à l'ordre du Conservatoire Massenet

-**par prélèvement** sur compte bancaire pour les redevables ayant souscrit un contrat de prélèvement automatique avant la date du 10/11/17

Les frais d'inscription sont dus pour la totalité de l'année scolaire, même en cas de démission en cours d'année (sauf cas de force majeure validé par le Directeur du Conservatoire : en ce cas, le montant dû sera proratisé au trimestre étudié).

2 – Montant du prélèvement :

Chaque prélèvement effectué le **30 novembre,** le **15 janvier** et le **15 mars de l'année scolaire en cours** représente le tiers du coût total de l'inscription.

3 – Changement de compte bancaire :

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé d'autorisation de prélèvement auprès du Secrétariat de scolarité du Conservatoire Massenet
Il conviendra de le remplir et le retourner accompagné du nouveau Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au Conservatoire Massenet au moins 2 semaines avant la date de prélèvement prévu.

4 – Changement d'adresse :

Le redevable qui change d'adresse **doit avertir sans délai** le Secrétariat de scolarité du Conservatoire Massenet

5 – Renouvellement du contrat de prélèvement automatique :

Sauf avis contraire de l'usager, le contrat de prélèvement bancaire est automatiquement reconduit l'année suivante ; l'usager établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il a, auparavant, dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau bénéficier du prélèvement automatique pour l'année suivante.

6 – Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.
Les frais de rejet sont à la charge du redevable.
L'échéance impayée augmentée des frais de rejet -ainsi que l'intégralité des droits annuels d'inscription devenus exigibles- seront à régulariser auprès de la Trésorerie Municipale de SAINT ETIENNE à réception d'un avis des sommes à payer.
Il est à noter que tout rejet de paiement entraînant l'exclusion du bénéfice du prélèvement automatique, le redevable devra alors souscrire un nouveau contrat de prélèvement pour la prochaine année scolaire.

à....., le

Signature de l'usager (précédée de la mention *lu et approuvé*)

ANNEXE 3

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Identifiant créancier SEPA

FR 36 ZZZ 487951

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le régie du Conservatoire Massenet à envoyer des instruction à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la régie Conservatoire Massenet,
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle, Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : Régie du Conservatoire Massenet- Mairie de Saint-Étienne
Adresse :	Adresse : Hôtel de Ville BP503
Code postal :	Code postal : 42007
Ville :	Ville : Saint-Étienne cedex 1
Pays :	Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
Identification internationale (IBAN)
IBAN : _
Identification internationale de la banque (BIC)
BIC : _ _ _ _ _ _ _ _ (_ _ _)

Type de paiement :

Paiement récurrent/répétitif ☐

Paiement ponctuel ☐

Signé à : Signature :

Le :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonné par la régie du Conservatoire Massenet. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la régie du Conservatoire Massenet

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la lois n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ANNEXE 4

POUR LE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL DES RESIDENTS STEPHANOIS

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, merci de bien vouloir signer l'attestation suivante:

Je soussigné M/Me.....atteste sur l'honneur ne pas être allocataire de la CAF

Date: Signature